



Informations concernant la reconnaissance de certificats/diplômes étrangers par rapport à l'examen de fin d'études luxembourgeois

Concerne:

Equivalence par rapport au diplôme de fin d'études secondaires et diplôme de fin d'études secondaires techniques : accès général aux études supérieures.

Equivalence par rapport au diplôme de technicien de l'enseignement secondaire technique: accès aux études supérieures limité à la spécialité du diplôme en question.

A. Certificats/Diplômes de pays ayant signé les conventions de Paris et/ou de Lisbonne sur la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- lettre/demande (modèle en annexe)
- curriculum vitae (modèle en annexe)
- copie d'une pièce d'identité certifiée conforme à l'original (par une instance officielle),
- copie de vos diplômes certifiée conforme à l'original (par une instance officielle),
- pour les documents n'étant pas rédigés dans les langues français, allemand, anglais ou luxembourgeois, une traduction certifiée par un traducteur assermenté auprès du Parquet général du Luxembourg (ou du pays émissaire du diplôme) est demandée.

Une reconnaissance peut être accordée aux certificats/diplômes de fin d'études repris sous A. après instruction du dossier par nos services et s'ils suffisent notamment aux critères suivants:

- Le diplôme doit sanctionner un parcours scolaire d'au moins 12 années réussies d'enseignement primaire et postprimaire
- le certificat/diplôme doit donner accès à des études supérieures ou universitaires dans le pays d'origine;
- une pièce à l'appui est exigée pour les certificats/diplômes ne précisant pas expressément un tel accès

Pays concernés (état actuel des ratifications des conventions européennes ad hoc):

Etats membres du Conseil de l'Europe: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Macédoine, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Etats non membres du Conseil de l'Europe: Australie, Bélarus, Israël, Kazakhstan, Nouvelle Zélande, Rép. Kyrghyse, Saint-Siège.

B. Diplômes de pays tiers (pays n'ayant pas signé les conventions de Paris et/ou de Lisbonne) sur la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Le dossier "baccalauréats de pays tiers" * doit comprendre les documents suivants :

- lettre/demande (en annexe)
- curriculum vitae (en annexe)
- copie certifiée conforme à l'original d'une pièce d'identité
- copie certifiée conforme à l'original de vos diplômes (plus une traduction le cas échéant) .

plus

- diplôme/certificat attestant la réussite d'au moins 3 années d'études supérieures ou universitaires dans un pays membre de l'Union Européenne

ou bien

- inscription à un institut d'études supérieures ou universitaires dans un pays membre de l'Union Européenne et
- liste des branches examinées au baccalauréat.

Une reconnaissance peut être accordée aux diplômes de fin d'études repris sous rubrique, après instruction du dossier par nos services et avis de la commission ad hoc s'ils suffisent aux critères du règlement grand-ducal du 27 octobre 2006 pris en exécution de l'article 4 de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur et notamment de l'article 4 repris ci-dessous :

« Art. 4. L'équivalence au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou de fin d'études secondaires techniques ou de technicien ne sera reconnue aux diplômes visés à l'article 1^{er} que dans les deux cas suivants :

1. si le postulant est détenteur d'un diplôme délivré par un institut d'enseignement supérieur reconnu et situé dans un Etat membre de l'Union Européenne sanctionnant un cycle d'études supérieures d'une durée d'au moins 3 années,

2. si le postulant peut se prévaloir d'une inscription à des études supérieures dans un Etat membre de l'Union Européenne et si le diplôme répond aux critères suivants :

les épreuves d'examen du diplôme doivent porter sur 2 langues dont le français ou l'allemand, ainsi que sur des branches appartenant à 3 au moins des domaines suivants :

- sciences humaines et sociales
- sciences naturelles
- mathématiques
- technologie
- beaux-arts et musique;

le diplôme doit se situer au terme d'une scolarité s'étendant sur au moins 12 années d'études primaires et secondaires progressives. »

***) Pays concernés: tous les pays ne se trouvant pas dans la liste sous A.**

Nom et prénom:
Adresse:
Code postal et Ville:
Pays:

Au Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle
M. Narciso Fumanti
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Concerne: Demande de reconnaissance de diplôme (baccalauréat)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder, si possible, une reconnaissance d'équivalence de mon diplôme :

- (intitulé du diplôme)
- (pays de provenance du diplôme)

par rapport au diplôme luxembourgeois:

-

pour continuer mes études
 aller travailler
 autre: .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Date:

.....
(signature)

En annexe (documents obligatoires; le dossier est considéré comme complet, si tous les documents y sont joints)

- CV (curriculum reprenant entre autres le cursus scolaire)
- Copie certifiée conforme par une administration communale d'une pièce d'identité
- Copie certifiée conforme par une administration communale des diplômes/certificats
- Autres documents:

CURRICULUM VITAE - Lebenslauf - Curriculum vitae

à annexer à la demande de reconnaissance de diplôme
dem Antrag beizulegen - to be joined to the request

NOM, PRENOM:

Name, Vorname / Surname, Name

Adresse/Address:

Adresse/Address

Code postal, ville: -

Postlz., Postal Code

Date et lieu de naissance:

Geburts-datum und -ort / Date and place of birth

Téléphone personnel:

Telefon / Fone number

FORMATION ET DIPLÔMES

Ausbildung / Education

Ecole primaire: de à

Grundschule / Primary school

Localité et pays:

Ort-Land / City-Country

Ecole post-primaire: de à

Gymnasium / High school

Localité et pays:

Ort-Land / City-Country

Etudes supérieures: de à

Hochschule / Higher education

Localité et pays:

Ort-Land / City-Country

Remarques:

Anmerkung / Notes

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Berufliche Erfahrungen / professional experiences

Résumé: